



ASSOCIATION CANADIENNE DE  
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

# Association canadienne de l'industrie de la chimie Consultations sur le budget 2024 de l'Alberta



Soumis le 19 janvier 2024



L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) a le plaisir d'apporter sa contribution aux consultations sur le budget 2024 du gouvernement de l'Alberta. L'ACIC représente les chefs de file des secteurs canadiens de la chimie et des plastiques. Nous contribuons à la coordination et à l'orientation d'enjeux importants, notamment l'innovation, les investissements, les plastiques, la fiscalité, le climat, la santé et la sécurité, l'environnement et les initiatives réglementaires.

Collectivement, nos membres représentent un segment très important de l'économie albertaine, en employant directement environ 13 000 personnes et en apportant une contribution de 19 milliards de dollars à l'économie provinciale chaque année. L'industrie de la chimie de l'Alberta est la plus grande industrie manufacturière à valeur ajoutée de la province et elle est prête à investir des dizaines de milliards dans de nouveaux projets au cours de la prochaine décennie. Ces projets comprennent notamment des investissements potentiels dans la production et le transport d'hydrogène par des vecteurs comme l'ammoniac et le méthanol, qui constitueront un élément clé de la décarbonisation de l'économie provinciale, nationale et mondiale.

L'environnement favorable à l'investissement en Alberta est rendu possible par les avantages que cette province possède par rapport aux territoires concurrents, à savoir des matières premières nationales abondantes, peu coûteuses et à faible teneur en carbone, une main-d'œuvre talentueuse et qualifiée, ainsi que des grappes d'industries établies et émergentes dotées d'une infrastructure essentielle. Le programme d'incitatifs pour le secteur pétrochimique de l'Alberta (Alberta Petrochemical Incentive Program ou APIP), le programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta (Alberta Carbon Capture Incentive Program ou ACCIP) qui a récemment été annoncé et d'autres engagements visant à soutenir le secteur de la chimie et des plastiques sont également des raisons essentielles pour lesquelles l'Alberta est devenue une destination attrayante pour de nouveaux investissements.

Compte tenu de ce qui précède, l'ACIC soumet les recommandations suivantes qui, à son avis, permettront d'améliorer la capacité de l'Alberta à attirer des investissements et à créer des emplois :

**1. Le gouvernement de l'Alberta devrait collaborer avec les industries pour définir des critères d'admissibilité et des principes de conception transparents et généraux pour le programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta.**

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés de nombreux secteurs est d'attirer les capitaux nécessaires à la décarbonisation des chaînes d'approvisionnement. Pour réussir, les secteurs de la chimie et des plastiques doivent attirer de nouveaux investissements de centaines de milliards de dollars au cours des décennies à venir. Nous pensons que le programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta (ACCIP) apportera la prévisibilité et le soutien nécessaires aux objectifs de décarbonisation à long terme de nos membres et attirera les milliards de dollars d'investissements nécessaires. Afin d'assurer le rendement maximal de l'investissement réalisé par l'Alberta dans le cadre de ce programme, nous encourageons le gouvernement à s'assurer que l'admissibilité au programme est de portée générale et que ses éléments de conception sont clairs, prévisibles et transparents. Plus précisément, nous recommandons les éléments suivants :

- Mettre en œuvre des critères d'admissibilité clairs et prévisibles, similaires à ceux de l'actuel programme d'incitatifs pour le secteur pétrochimique de l'Alberta (APIP).
- Établir une liste d'admissibilité aussi large que possible et y inclure l'utilisation, la séquestration, le transport et le stockage. Elle devrait comprendre l'utilisation du CO<sub>2</sub> pour la production de produits pétrochimiques supplémentaires, tels que le méthanol.
- Offrir aux entreprises la possibilité de demander un financement pour des projets en cours avant que le programme ne soit finalisé, à l'instar du crédit d'impôt à l'investissement (CII) fédéral pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), dans le cadre duquel les dépenses effectuées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont admissibles.
- Éviter de lier le financement offert par le programme à des quantités précises en ce qui concerne la

séquestration ou le captage. L'ACIC soutient les modifications récentes apportées au programme d'incitatifs pour le secteur pétrochimique de l'Alberta (APIP) qui permettent une plus grande flexibilité dans l'atteinte des seuils de production minimums pour recevoir la valeur totale de la subvention. Toutefois, nous ne pensons pas que de telles exigences soient appropriées dans le cadre du programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta (ACCIP).

- Envisager d'appliquer le programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta (ACCIP) au cours de l'année où les dépenses sont effectuées, à l'instar du crédit d'impôt à l'investissement (CII) fédéral pour le CUSC. Cette disposition aurait une répercussion particulière sur les projets de CUSC, dont la construction s'étend sur plusieurs années et pour lesquels des articles à long délai de livraison sont commandés bien avant le démarrage.
- Étudier les diverses phases des projets dans le cadre du programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta (ACCIP). Étant donné que des projets de centres de stockage du carbone sont envisagés dans toute la province, il sera important de réfléchir à la manière de reconnaître toutes les phases de ces projets dans le cadre du programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta (ACCIP) afin de permettre aux promoteurs de projets et aux exploitants de centres de réaliser des projets de manière efficace.
- Mettre la touche finale au programme incitatif de captage du carbone de l'Alberta (ACCIP) le plus rapidement possible pour offrir aux promoteurs de projets un certain degré de certitude, d'autant plus que le pourcentage proposé du crédit d'impôt à l'investissement (CII) fédéral pour le CUSC sera réduit de moitié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2031.

## **2. Retourner une partie des recettes du fonds de réduction des émissions et d'innovation technologique (TIER) aux entreprises pour les projets de décarbonisation, ce qui permet d'offrir un autre moyen de soutenir efficacement les réductions dans la province grâce à de nouveaux investissements.**

L'ACIC soutient depuis longtemps le système de tarification du carbone industriel de l'Alberta, qui fournit un message clé pour la décarbonisation. En plus d'être une industrie à forte intensité d'émissions, la chimie est exposée aux échanges commerciaux. L'augmentation du prix du carbone créera donc un signal d'investissement important en faveur de la décarbonisation. Elle peut aussi avoir une incidence sur la compétitivité des installations et des investissements actuels. Ces risques peuvent être atténués en établissant des mécanismes qui permettront de recycler les recettes directement vers l'industrie afin qu'elle investisse dans ses activités pour réduire ses émissions de GES. C'est ce qui est actuellement envisagé en Ontario, où le gouvernement a récemment annoncé des plans visant à recycler 100 % des recettes provenant des émissions industrielles pour les restituer aux émetteurs.

L'ACIC exhorte le gouvernement de l'Alberta à collaborer avec l'industrie et les autres parties prenantes pour déterminer le mécanisme approprié qui aura la plus grande répercussion sur la réduction des émissions des installations réglementées. L'un de ces mécanismes pourrait consister à établir des comptes individuels pour les paiements de conformité des grands émetteurs finaux (GEF) conformément au règlement du TIER. Sous réserve de l'approbation par le ministère, les installations réglementées pourraient alors puiser dans ce compte pour réinvestir dans des projets de décarbonisation approuvés afin de réduire l'intensité de leurs émissions de GES. La possibilité de puiser dans les comptes individuels devrait être limitée dans le temps, et les fonds non utilisés pourraient alors être dirigés vers un fonds sectoriel ou plus large. La réserve de fonds inutilisés devrait ensuite être mise à la disposition de toute entreprise par le biais d'un processus de demande concurrentiel rapide, prévisible et transparent.

## **3. Continuer à collaborer avec l'industrie et d'autres parties prenantes sur les moyens de soutenir les investissements dans une économie circulaire pour les plastiques.**

L'ACIC soutient l'engagement continu du gouvernement à faire de l'Alberta un centre d'excellence pour le détournement et le recyclage des plastiques d'ici 2030. L'élaboration de règlements sur la responsabilité élargie des producteurs, qui reconnaissent le rôle du recyclage avancé, est une première étape importante que l'Alberta a franchie pour créer des marchés et soutenir l'innovation en vue d'améliorer la collecte, le recyclage et la récupération des matières plastiques. Toutefois, il est essentiel que des mesures supplémentaires soient prises pour que l'Alberta puisse profiter des possibilités d'investissement liées à la

promotion d'une économie circulaire pour les plastiques. Voici quelques exemples :

- Élaborer des politiques normalisées et favorables qui définissent le recyclage chimique et la valorisation énergétique des déchets comme un « détournement ».
- Inclure les investissements liés au recyclage mécanique et avancé dans le programme d'incitatifs à la fabrication avancée actuellement envisagé par le ministère de l'Emploi, de l'Économie et du Commerce.

**4. Collaborer avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que les politiques d'investissement fédérales soient propices à la croissance des secteurs de la chimie et des plastiques en Alberta.**

Divers programmes et politiques d'investissement fédéraux peuvent aider les secteurs de la chimie et des plastiques de l'Alberta à obtenir les capitaux nécessaires pour décarboniser leurs activités actuelles et attirer des investissements dans de nouveaux projets qui seront essentiels à la décarbonisation de l'économie provinciale, nationale et internationale. La déduction pour amortissement accéléré (DAA), le CII pour le CUSC et le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre présentent un intérêt particulier pour l'ACIC et ses membres.

**Déduction pour amortissement accéléré :** Le programme de DAA de 100 % demeure en vigueur jusqu'en 2028, sous réserve d'être retiré progressivement pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2023. L'ACIC recommande de rendre la déduction permanente afin d'offrir une certitude à long terme aux investisseurs à forte intensité de capital.

**Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone :** Le CII pour le CUSC devrait être en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la fin de l'année 2040. Ce CII proposé reconnaît que l'utilisation à grande échelle des technologies de décarbonisation nécessite une planification à long terme et que les projets de CUSC requièrent des investissements en capital massifs. Nous encourageons le gouvernement de l'Alberta à travailler en étroite collaboration avec ses homologues fédéraux afin de réduire les charges administratives inutiles liées à l'accès au CII pour le CUSC. Nous encourageons vivement le gouvernement de l'Alberta à promouvoir une mise en œuvre définitive rapide du CII pour le CUSC, car il s'agit d'un levier de décarbonisation essentiel compte tenu des ressources de l'espace interstitiel en Alberta.

**Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre :** Avec la publication récente du projet de proposition législative pour le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre, les décideurs de l'Alberta devraient envisager l'élaboration de programmes provinciaux supplémentaires qui encouragerait les investissements dans l'hydrogène propre en Alberta. Il sera également important de comprendre l'applicabilité potentielle des intensités de carbone proposées à la production potentielle d'hydrogène en Alberta.